

“Le silence de la RTBF EST INADMISSIBLE!”

▶▶ La guerre des écrans géants est déclarée entre la chaîne publique et Dimitri Fourny

▶ “La RTBF doit se positionner, sinon il y aura des répercussions !”, la menace proférée par Dimitri Fourny, député wallon, à l’encontre de la chaîne publique belge est on ne peut plus claire. Le politicien exige en effet que la RTBF fasse suite à la résolution, approuvée par tous les partis de la Fédération Wallonie-Bruxelles, demandant à la chaîne publique de renoncer à taxer la diffusion de matches sur écrans géants.

“On a lancé une motion pour que la RTBF renonce à toute taxe pour les associations qui veulent diffuser des matches de la Coupe du Monde et elle a été votée à l’unanimité par tous les partis. Mais nous n’avons toujours pas eu de réaction. La Coupe du Monde est un événement mondial à ferveur populaire, il n’y a aucune raison de faire payer les associations qui souhaitent diffuser les matches sur écran géant alors que la RTBF reçoit des subsides. Chez nos voisins français, TF1 a choisi de ne pas faire payer pour la diffusion sur écran des matches de l’équipe de France, mais ils ont demandé que tout le match soit diffusé, mi-temps

comprise donc avec les pubs. C’est une décision intelligente que la RTBF n’a pas imitée”, déplore-t-il.

La semaine passée, tous les partis se sont joints à sa demande et l’ont donc votée.

“Le résultat du vote a été transmis jeudi au ministre Marcourt ainsi qu’à la RTBF mais nous n’avons toujours pas eu d’accusé de réception. C’est honteux ! C’est un vrai scandale ! J’exige qu’avant le match des Diables Rouges de ce lundi, Jean-Claude Marcourt et la RTBF se positionnent et répondent. Il est inadmissible qu’ayant reçu le résultat du vote, ils ne réagissent pas. D’autant plus qu’il est très rare que toutes les familles politiques se mettent d’accord sur un sujet. Il faut une position définitive ferme, sinon il y aura des répercussions”, avertit le politicien.

POUR RAPPEL, LA RTBF, qui est détentrice des droits en Belgique francophone, gère les de-

mandes de diffusion publique, en accord avec l’instance européenne du football. Et pour diffuser les matches de la Coupe du Monde, les organisateurs doivent au préalable en faire la demande à la RTBF un mois et demi à l’avance, sauf pour les bars et les restaurants ainsi que pour tous les événements déjà existants, récurrents, planifiés de longue date.

EN REVANCHE, pour les événements publics développés spécialement autour des matches, deux catégories se distinguent. Premièrement, pour les événements qui accueillent moins de 300 personnes (comme les clubs sportifs ou les comités des fêtes), les organisateurs sont censés s’acquitter d’un forfait minimum de 150 euros (hors TVA) par jour de retransmission.

Et pour les événements publics rassemblant plus de 300 personnes, le calcul est censé se faire sur base de la capacité d’accueil du lieu, du caractère payant ou non de l’entrée, et enfin du nombre de jours de diffusion. Ce qui fait en moyenne entre 1 euro et 1,50 euro par participant et par jour.

Ma. Be.